

**Valérie BEAUVAIS**  
Députée de la Marne  
Conseillère Municipale de Reims

Réf : QE/10.20/468

Reims, le 15 octobre 2020

Monsieur Jean-Louis CAMUZAT  
Délégué de l'association des vétérans des  
essais nucléaires  
2 Ter, Rue de la Grand'cour

10 290 VILLADIN

Monsieur le Délégué,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la création d'un titre de reconnaissance nationale en faveur des vétérans des essais nucléaires.

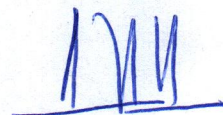
Soucieuse de relayer votre demande, je vous informe que je suis intervenue, par voie de question écrite, auprès de Madame la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées afin de lui demander de bien vouloir m'indiquer l'échéance de publication du décret qui permettra la mise en œuvre d'une médaille de la Défense nationale avec une agrafe de spécialité « Essais nucléaires ».

A ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon intervention,

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous communiquer les éléments de réponse qui y seront attachés.

Demeurant à votre disposition et espérant vous être utile en la circonstance,

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et dévoués*



**Valérie Beauvais**

P.J. : 1

Mme Valérie BEAUVAIS attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur le statut des vétérans des essais nucléaires qui ont été effectués par la France depuis 1960. Ces soldats ont travaillé au service de la protection militaire du territoire sans en avoir la reconnaissance sauf sur la période de 1960 à 1964, où certains ont eu droit au titre de reconnaissance de la Nation (TRN), et sur la période de 1981 à 1996 où il est possible de prétendre à la médaille de la défense nationale. Un projet a pourtant été présenté, au cours l'année 2019, sur lequel le Grand Chancelier a émis un avis favorable et visant à attribuer la médaille de la Défense nationale avec une agrafe de spécialité « Essais nucléaires » aux travailleurs et vétérans des centres d'expérimentations nucléaires militaires pour les périodes fixées par la loi n°2010-2 du 5 janvier 2010 modifiée. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer à quelle échéance le Gouvernement entend adopter le décret d'application qui permettra de mettre en œuvre cette reconnaissance attendue par les vétérans des essais nucléaires.